

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
REMISE DU TRAITÉ DE PAIX	1
PARTIE I. — Pacte de la Société des Nations.	12
PARTIE II. — Frontières d'Allemagne.	23
PARTIE III. — Clauses politiques européennes.	28
Belgique (art. 31-39).	28
Luxembourg (art. 40-41).	30
Rive gauche du Rhin (art. 42-44).	30
Bassin de la Sarre (art. 45-50, avec annexe).	31
Alsace-Lorraine (art. 51-79, avec annexe).	43
Autriche (art. 80).	53
État tchéco-slovaque (art. 81-86).	53
Pologne (art. 87-93).	55
Prusse Orientale (art. 94-98).	63
Memel (art. 99).	66
Ville libre de Dantzig (art. 100-108).	66
Slesvig (art. 109-114).	69
Héligoland (art. 115).	73
Russie et États russes (art. 116-117).	74
PARTIE IV. — Droits et intérêts allemands hors de l'Alle- magne.	75
Colonies allemandes (art. 119-127).	75
Chine (art. 128-134).	77
Siam (art. 135-137).	78
Libéria (art. 138-140).	79
Maroc (art. 141-146).	79
Égypte (art. 147-154).	81
Turquie et Bulgarie (art. 155).	82
Chantoung (art. 156-158).	82
PARTIE V. — Clauses militaires, navales et aériennes. . . .	84
Clauses militaires (art. 159-180).	84
Clauses navales (art. 181-197).	94
Clauses concernant l'aéronautique militaire (art. 198- 202).	99
Commissions interalliées de contrôle (art. 203-210). . .	101
Clauses générales (art. 211-213).	103

	Pages
PARTIE VI. — Prisonniers et sépultures.	105
Prisonniers de guerre (art. 214-224).	105
Sépultures (art. 225-226).	107
PARTIE VII. — Sanctions (art. 227-230)	108
PARTIE VIII. — Réparations.	110
Dispositions générales (art. 231-244, avec sept annexes).	110
Dispositions particulières (art. 245-247).	132
PARTIE IX. — Clauses financières (art. 248-263)	134
PARTIE X. — Clauses économiques.	141
Relations commerciales (art. 264-281).	141
Traités (art. 282-295).	147
Dettes (art. 296, avec annexe).	152
Biens, droits et intérêts (art. 297-298, avec annexe).	159
Contrats, prescriptions, jugements (art. 299-303, avec annexe).	168
Tribunal arbitral mixte (art. 304-305).	177
Propriété industrielle (art. 306-311).	180
Assurances sociales et assurances d'État (art. 312).	185
PARTIE XI. — Navigation aérienne (art. 313-320).	187
PARTIE XII. — Ports, voies d'eau et voies ferrées.	189
Dispositions générales (art. 321-326).	189
Navigation (art. 327-364, en cinq chapitres).	191
Chemins de fer (art. 365-375, en cinq chapitres).	204
Jugement des litiges et révision des clauses permanentes (art. 376-378).	208
Disposition particulière (art. 379).	209
Clauses relatives au canal de Kiel (art. 380-386).	209
PARTIE XIII. — Travail.	211
Organisation du travail (art. 387-426, en quatre chapitres, avec annexe).	211
Principes généraux (art. 427).	223
PARTIE XIV. — Garanties d'exécution.	225
Europe Occidentale (art. 428-432).	225
Europe Orientale (art. 433).	226
PARTIE XV. — Clauses diverses (art. 434-440)	227
SÉANCES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.	234
Discours de M. Paul Deschanel	234
Discours de M. G. Clemenceau.	235